



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 17 novembre 2021, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no.1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 02.

RÉS.01.11.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

- 20. a) Acceptation de la démission de M. Jean-Denis Blanchette – Service incendie.
- 20. b) Acceptation de la démission de M. Richard Pelletier – Service incendie.

ADOPTÉE

RÉS.02.11.21

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que monsieur **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, soit et est nommé **maire suppléant**, pour la période du **17 novembre 2021 au 7 mars 2022**.

ADOPTÉE

RÉS.03.11.21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8, 15 ET 30 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 8 septembre 2021** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires des 15 et 30 septembre 2021** soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.11.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #8008 à #8026** ainsi que **#33275 à #33349**, pour un montant total de **369 492.88 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2021

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 octobre 2021.

RÉS.05.11.21

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE MAINTIEN EN ÉTAT EN FAVEUR DU LOT 6 128 674, PROPRIÉTÉ DE MME MICHELINE PARENT, GREVANT LE LOT 6 128 683, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE CAP-CHAT, ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'immeuble résidentiel sis au 4, rue du Rocher à Cap-Chat, érigé sur le lot de madame Micheline Parent, et l'aménagement paysager y attenante empiètent sur celui contiguë de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE le lot concerné de la Ville de Cap-Chat constitue une partie de l'assiette de la rue du Rocher;

ATTENDU QUE la situation existe depuis déjà plusieurs années sans que cela ait pu nuire de quelque façon que ce soit aux activités de la Ville;

ATTENDU QUE madame Micheline Parent demande à la Ville de concéder en faveur de son immeuble, une servitude de maintien en étant afin de régulariser la situation;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle servitude ne va pas à l'encontre des intérêts ni de la Ville ni de quiconque;

ATTENDU QUE madame Micheline Parent assume l'entièreté des frais de publication, de copie, de même qu'elle assume l'entièreté des honoraires professionnels, tant ceux du notaire que ceux de l'arpenteur;

VU le projet d'acte soumis à l'examen du Conseil par Me Cécile Lacasse, notaire instrumentant dans cette affaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **CONSENT** à madame Micheline Parent, au bénéfice de son immeuble connu comme étant tout le lot numéro SIX MILLION CENT VINGT HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, une servitude de maintien en état, à même le lot SIX MILLION CENT VINGT HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS dont elle est propriétaire;
- **AUTORISE** le maire, monsieur Marcel Soucy, et le directeur général et greffier, monsieur Yves Roy, à signer l'acte constituant la servitude.

ADOPTÉE

RÉS.06.11.21

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS À LA HALTE ROUTIÈRE / ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. – 4 928.85 \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville a dû procéder au remplacement de certains jeux pour enfants à la halte routière de l'Anse, lesquels étaient devenus vétustes et non-sécuritaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** le paiement à l'entreprise **Équipements récréatifs Jambette Inc.**, de la facture numéro 32051 datée du 3 novembre 2021, au montant de **4 928.85 \$ + taxes**;
- **AFFECTE** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.07.11.21

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS AÎNÉES (RQA)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire réaliser une démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

ATTENDU QUE la municipalité est en période de mise à jour de la politique des aînés et du Plan d'action (2016-2018);

ATTENDU QUE la démarche (MADA) est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

ATTENDU QUE la démarche (MADA) nécessite la nomination d'un élu responsable des questions aînées (RQA);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que le Conseil **NOMME** monsieur **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS**, conseiller au siège no. 6, **responsable des questions aînées** ayant pour principal mandat la responsabilité de la démarche MADA.

ADOPTÉE

RÉS.08.11.21

ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AUTRES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAP-CHAT – SECTEUR CAPUCINS

ATTENDU QUE pour la bonne marche des activités de la bibliothèque municipale de Cap-Chat, secteur Capucins, il y a lieu de mettre en place et adopter certaines règles de fonctionnement telles qu'elles sont proposées par le Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ADOpte les règlements et autres modalités de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Cap-Chat, secteur Capucins**, tels qu'ils sont édictés dans le document soumis par le Réseau Biblio Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine intitulé : « *BIBLIOTHÈQUE DE CAPUCINS – Municipalité de Cap-Chat – RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS* », joint à la présente résolution sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÉS.09.11.21

ADOPTION DES BUDGETS RÉVISÉS DES 1^{er} JUIN ET 27 JUILLET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – 3 833. \$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE les « BUDGETS RÉVISÉS 2021 » de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins** datés des 1^{er} juin et 27 juillet 2021, et reçus à la municipalité le 21 octobre 2021, dont la participation financière additionnelle s'élève à **3 833. \$**; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.10.11.21

CONFIRMATION DU NOM DE CHACUN DES MEMBRES CONSTITUANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LE POSTE OCCUPÉ

ATTENDU QUE dans le but d'apporter des modifications au registre des signataires autorisés pour la Ville de Cap-Chat auprès de la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie, la Ville doit fournir les nom et poste de chacun des membres du Conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **CONFIRME** qu'au jour de l'adoption de la présente résolution, le Conseil de la Ville de Cap-Chat se compose des membres suivants :

Maire : Monsieur Marcel Soucy
Conseiller au poste no. 1 : Monsieur Jean-Claude Gaudreau
Conseiller au poste no. 2 : Monsieur Renald Roy
Conseillère au poste no. 3 : Madame Marie-Ève Godbout
Conseiller au poste no. 4 : Monsieur Régis Soucy
Conseillère au poste no. 5 : Madame Jacinthe Côté
Conseiller au poste no. 6 : Monsieur Mathieu Olivier St-Louis

- **TRANSMET** à la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉS.11.11.21

TRAVAUX CORRECTIFS AU GARAGE MUNICIPAL / CONSTRUCTION GINCO – 29 559. \$ + TX – SURPLUS ACC.

VU la résolution numéro 04.09.21 confiant à l'entreprise Innovation Amerik, Div. Matane s.e.n.c., le mandat de procéder à l'inspection structurelle du garage municipal;

VU les recommandations de l'ingénieur, monsieur Hubert Thibault, mentionnées dans son rapport daté du 27 avril 2021 à l'effet de procéder à certains travaux correctifs;

VU la proposition de l'entreprise CONSTRUCTION GINCO, au montant de 30 680. \$ + taxes, réduite à une facture finale de 29 559. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **CONFIRME l'octroi du contrat de travaux de correction** à apporter à la structure du garage municipal à **CONSTRUCTION GINCO**, pour la somme de **29 559. \$ + taxes**, et en **AUTORISE le paiement**;
- **AFFECTE** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.12.11.21

ACHAT D'UNE PERFOREUSE SOUS PRESSION / WOLSELEY CANADA – 3 150. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QU'une demande a été faite par le responsable des travaux publics à l'effet de doter le service d'une machine à perforer sous pression;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un tel équipement faciliterait de beaucoup les interventions sur le réseau d'aqueduc, réduisant le temps d'intervention ainsi que les risques d'accident;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **APPROUVE l'achat et le paiement d'une machine à perforer sous pression**, de marque SIMTAP, proposée par l'entreprise **Wolseley Canada**, au prix de **3 150. \$ + taxes**;
- **AFFECTE** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.13.11.21

MANDAT POUR VÉRIFICATION ET VALIDATION DE MESURE DE DÉBIT / ENDRESS + HAUSER – 2 810. \$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'une réglementation provinciale et fédérale exige une validation annuelle des systèmes de mesure de débit et leurs affluents;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification et validation sur le site des débitmètres (3) permettent de vérifier la précision du système de mesure de débit;

VU l'offre de service soumise par l'entreprise Endress + Hauser, le 7 octobre 2021, portant le numéro 2002649771, au coût de 2 810. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Endress + Hauser** de **procéder à la vérification et la validation de mesure de débit sur le site des débitmètres (3)**, pour un montant total de **2 810. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.11.21

ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES À ALIMENTATION SOLAIRE / SIGNAL SERVICES INC.- 10 616.20 \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE l'emploi de radars pédagogiques sur les emprises des voies de circulation automobile a un effet marqué sur le comportement des automobilistes quant au respect des limites de vitesse et participe à la sécurité des employés lors de travaux de voirie;

VU la proposition de l'entreprises Signal services Inc., datée du 16 juin 2021, au coût de 6 102.99 \$ incluant les accessoires de fixation et le transport et les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **APPROUVE** l'achat et le paiement de deux radars pédagogiques acquis de l'entreprise Signal Services Inc, au coût total de 10 616.20 \$ + taxes, incluant les radars, les accessoires de fixation et le transport;
- **AFFECTE** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.15.11.21

OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET POSE D'UN PONCEAU / LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. – 32 900. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE des travaux de réfection de chaussée, pavage et autres sont en voie de réalisation sur un tronçon de la rue des Fonds à Cap-Chat en vertu d'un contrat consenti à Les Entreprises Mont-Sterling Inc., à la suite d'un appel d'offre public;

ATTENDU QUE dans le cours des travaux, il est devenu nécessaire de procéder au remplacement d'un ponceau dont l'état n'était pas connu au moment de l'appel d'offre et qui n'en faisait pas partie;

ATTENDU QUE dans le but de procéder au remplacement du ponceau, la Ville a demandé à « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. et Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. » de lui soumettre un prix pour sa réalisation;

ATTENDU QUE Les Entreprises D'Auteuil et Fils a soumis le meilleur prix, soit 32 900. \$ + taxes incluant les mobilisation et démobilitation, le ponceau constitué de pièces de béton armé de classe 3, de 750 mm de diamètre, d'une longueur de 17,5 mètres linéaires, la pose et le remblai jusqu'au niveau des infrastructures;

ATTENDU QUE par courriel transmis le 10 novembre 2021 à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc., la Ville de Cap-Chat confirmait son intention de lui octroyer le contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **CONFIRME** l'octroi à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc du contrat de fourniture et installation d'un ponceau à la hauteur du 86 rue des Fonds à Cap-Chat, pour un coût total de 32 900. \$ + taxes;
- **AFFECTE** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.16.11.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHAUDE / 9167-6130 QUÉBEC INC. – 6 883.50 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures** (109002367 et 109002368 des 5 et 7 octobre 2021) de « **9167-6130 Québec Inc.** », au montant de **6 883.50 \$ + taxes**, relative à l'**achat d'asphalte chaude** servant à la réparation de chaussée de la rue Téléphore-Landry; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.17.11.21

SERVICE INCENDIE – CONTRIBUTION AUX COÛTS DE FORMATION – PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE jusqu'au 31 décembre 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie détenait de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) le mandat de dispenser de la formation et veillait à mettre à la disposition des municipalités de son territoire une ressource à cet effet ;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et les municipalités desservies avaient alors convenues entre elles de la façon de partager le coût afférent à l'embauche d'une ressource (salaire, bénéfices marginaux, régime de retraite) et en établissant pour chacune une quote-part;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est l'organisation actuellement mandatée par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin de dispenser de la formation, et particulièrement, sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a offert à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie d'assurer la formation auprès des membres de chacun des Services incendie et d'établir pour chacune des municipalités, le montant de la contribution demandée établi à partir des montants déjà convenus antérieurement lors de l'établissement des quotes-parts avec la MRC de La Haute-Gaspésie, majoré du taux d'indexation salariale consenti aux employés cadres de la Ville de Cap-Chat pour l'année 2021, soit l'indexation de 2.5%;

ATTENDU QU'au 1^{er} janvier 2021, la contribution de chacune des sept autres municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie et des TNO a été fixée telle qu'elle apparaît au tableau des contributions par municipalités, transmis par voie électronique à chacune d'elles le 14 décembre 2020, joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'entente proposée par la Ville de Cap-Chat aux municipalités concernées et du tableau des contributions et qu'il s'en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu :

QUE la Ville de Cap-Chat réitère son offre aux autres municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie d'assurer pour chacune la formation de ses membres de son Service incendie aux coûts apparaissant au tableau de l'annexe A ;

QUE la Ville de Cap-Chat transmette à chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie l'entente proposée ;

QUE Messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, soient et sont autorisés à signer avec chacune des municipalités l'entente proposée.

ADOPTÉE

RÉS.18.11.21

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À LA FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS, URBANISTES-CONSEILS

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté, le 12 juillet 2021, le Règlement numéro 2021-393 modifiant le Règlement 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à l'intégration du cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière »;

ATTENDU QUE ce faisant, la Ville de Cap-Chat doit harmoniser sa réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement modifié par le Règlement 2021-393;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONFIE** à la firme **Gaston St-Pierre & Associés**, urbanistes-conseils, le **mandat de réviser et modifier les réglementations d'urbanisme de la Ville de Cap-Chat pour les rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie**, tel que modifié lui-même par son Règlement numéro 2021-393.

ADOPTÉE

RÉS.19.11.21

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. JEAN-DENIS BLANCHETTE, LIEUTENANT – SERVICE INCENDIE

VU la lettre de monsieur Jean-Denis Blanchette, datée du 26 octobre 2021, par laquelle il informe la Ville de sa démission en tant que membre du Service incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la **démission de monsieur Jean-Denis Blanchette** du Service incendie de la Ville de Cap-Chat, **effective au 26 octobre 2021**.

ADOPTÉE

RÉS.20.11.21

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. RICHARD PELLETIER, POMPIER – SERVICE INCENDIE

VU la lettre de monsieur Richard Pelletier, datée du 3 novembre 2021, par laquelle il informe la Ville de sa démission en tant que membre du Service incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTTE la démission de monsieur Richard Pelletier** du Service incendie de la Ville de Cap-Chat, **effective au 3 novembre 2021**.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire s'adresse à l'assemblée pour exprimer ses remerciements pour la confiance manifestée à son égard et à l'égard de tous les nouveaux élus.

Il fait état de l'engagement de tous les membres du Conseil de travailler à l'avancement de la municipalité tant sur le plan économique que social.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 45 et il est proposé par **RENALD ROY** que la séance soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER